Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID: 074-217400852-20231221-DEL2023132-DE

PROCURATION N° 2171741 / CD

PAR:

Monsieur François André BARBIER agissant en qualité de Maire de la Commune de LES CONTAMINES-MONTJOIE, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département de la Haute-Savoie, ayant son siège à LES CONTAMINES MONTJOIE (74170), 4, route de Notre-Dame de la Gorge, Mairie, identifiée sous le numéro INSEE 217400852.

Ci-après dénommée le « MANDANT ». Soussigné(e)(s)

AU PROFIT DE:

*Tout collaborateur de l'office dont est titulaire Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

*Tout collaborateur de tout office notarial en charge de la préparation et de l'authentification d'un acte dont il sera fait mention ci-après.

Ci-après dénommés le « MANDATAIRE ».

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

POUVOIRS

Le MANDANT donne pouvoir au MANDATAIRE, pour lui et en son nom, à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité aux charges et conditions que le MANDATAIRE estimera convenables, au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- -PRENDRE CONNAISSANCE de toute intervention à l'acte, de tout projet d'acte, de tout plan :
 - FAIRE toutes déclarations d'état civil et autres ;
- SE PORTER FORT de l'engagement des bénéficiaires de réserves et d'interdictions sur le BIEN d'y renoncer, uniquement pour les besoins de l'acte ;
 - DECIDER des modalités de répartition de l'indemnité ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.
- Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

⚠ Si	vous n'ête	es plus pi	oprié	taire du b	ien co	once	erné ou	qu'une	opé	ration (ven	te,
donation, a											
collaborateu	ur en chare	ge du dos	sier								

Fa	it	le	(da	ite)	:
Sig	gr	ıat	ure	(s)	: